



Rapport sur la durabilité 2023

Depuis 2021, la réglementation européenne SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est d'application. Cette réglementation impose plusieurs obligations pour fournir aux clients des informations transparentes sur leurs investissements durables. Le rapport sur la durabilité est disponible annuellement pour les portefeuilles en gestion d'actifs et a été préparé sur la base d'un modèle prédéfini.

Triodos Impact Portfolio

Profil Défensif

2023

Banque @ Triodos

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Triodos Impact Portfolio
Identifiant d'entité juridique : 724500PMK2A2M1QQ228

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☒ Oui	☒ ☐ ☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 50,7%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables
☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 44,0%	☐ ayant un objectif social
	☐ DII promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement manière durable.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du produit consiste à générer un changement positif de manière holistique, en contribuant à une société durable, résiliente et inclusive. Le produit a une visée à la fois environnementale, sociale, et applique une approche d'investissement holistique se concentrant sur les investissements qui contribuent positivement à permettre la ou les transitions nécessaires vers une société durable, résiliente et inclusive. Au sein de la Banque Triodos, le mécanisme adopté pour réaliser ces transitions a également été baptisé « thématiques de transition ». En 2023, la Banque Triodos a investi dans les thématiques de transitions suivantes :

- **Agriculture et alimentation durables** - Nourrir le monde de manière durable
- **Ressources renouvelables** - Limiter l'utilisation des ressources finies
- **Économie circulaire** - Faire un usage aussi efficace que possible des ressources
- **Mobilité et infrastructures durables** - Être mobile, vivre et travailler de manière durable
- **Innovations en soutien de la durabilité** - Innover pour un avenir durable
- **Populations prospères et en bonne santé** - Être épanoui-e et en bonne santé, et le rester
- **Inclusion sociale et émancipation** - Créer une société où chacun-e peut participer.

Dans le cadre des thématiques de transition reprises ci-dessus, la Banque Triodos a investi dans des entreprises et organisations qui contribuent matériellement à la transition vers

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

une société durable. Que ce soit par leurs produits et services ou par leurs pratiques commerciales. Pour atteindre les objectifs de développement durable, nous mettons l'accent sur la façon dont les investissements contribuent à une ou plusieurs de ces thématiques. Tout en veillant à ce qu'elles ne nuisent pas à d'autres transitions.

Les investissements effectués en 2023, dans le portefeuille, contribuent à l'objectif environnemental suivant tel qu'établi dans l'article 9 de la taxinomie de l'UE :

- Atténuation du changement climatique par le biais d'investissements qui contribuent à la transition dans les thématiques « Mobilité et infrastructures durables », « Ressources renouvelables » et « Innovation en soutien de la durabilité ».

Aucun produit dérivé n'est utilisé pour atteindre l'objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performances des indicateurs de durabilité ?

Pour mesurer la réalisation de son objectif d'investissement durable, la Banque Triodos évalue l'exposition de votre portefeuille à ses thématiques de transition en pourcentage des actifs sous gestion affectés à chaque thématique et en pourcentage des investissements contribuant à une thématique de transition. Globalement, les objectifs d'investissement durable du produit fixés pour 2023 sont atteints. Étant donné que 100 % des investissements contribuent à une des thématiques de transition. Vous trouverez plus d'informations sur la contribution aux thématiques de transition au chapitre suivant.

Exposition aux thématiques de transition Triodos

L'exposition du produit aux thématiques de transition Triodos allouées à chaque thème à la fin décembre 2023 figure dans le graphique suivant.

Répartition par thème lié à la transition

À fin décembre 2023

Thème lié à la transition	% du portefeuille
Alimentation et agriculture durables	4,1%
Ressources durables	12,0%
Economie circulaire	1,5%
Mobilité et infrastructure durables	33,7%
Innovation durable	5,9%
Population prospère et en bonne santé	15,4%
Société inclusive et émancipatrice	23,3%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le tableau ci-dessous compare l'exposition du produit par thème lié à la transition à la fin du mois de décembre 2022 par rapport à son exposition à la fin du mois de décembre 2023.

Thème lié à la transition	% du portefeuille 2022	% du portefeuille 2023
Alimentation et agriculture durables	4,0%	4,1%
Ressources durables	9,1%	12,0%
Economie circulaire	2,1%	1,5%
Mobilité et infrastructure durables	17,0%	33,7%
Innovation durable	10,2%	5,9%
Population prospère et en bonne santé	16,1%	15,4%
Société inclusive et émancipatrice	17,8%	23,3%

Les principaux effets négatifs correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Le produit investi dans des fonds d'investissement sous-jacents. Ces fonds d'investissement sont sélectionnés par la Banque Triodos et gérés par plusieurs gestionnaires de fonds. La Banque Triodos sélectionne des gestionnaires de fonds qui, dans le cadre de leur stratégie d'investissement, sont en quête d'un impact positif. Ils appliquent les exigences minimales de la Banque Triodos tout en évaluant l'impact négatif principal pour garantir que la réalisation de notre objectif d'investissement durable ne porte pas préjudice à d'autres objectifs d'ordre social ou environnemental. Les gestionnaires de fonds sont responsables de la politique de placement et sélectionnent les investissements sous-jacents. Tout au long de 2023, les gestionnaires des fonds de placement sous-jacents ont veillé à ce que ceux-ci n'aient aucun impact négatif sur un quelconque objectif d'investissement durable. Nos gestionnaires sélectionnent uniquement les placements ne nuisant pas aux objectifs d'investissement durable d'un point de vue environnemental ou social. Et chaque (nouveau) fonds sous-jacent est évalué quant à son adéquation avec les exigences minimales de la Banque Triodos. S'il s'avère qu'une société dans laquelle le fonds a investi cause un préjudice important à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, elle n'entrera pas en ligne de compte pour un investissement. Et si l'investissement a déjà été fait, il incombe aux gestionnaires de contacter l'entité concernée pour remédier au problème ou évaluer si un retrait du titre est requis. Les exigences minimales de la Banque Triodos sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Elles précisent également une série de critères minimaux à appliquer dans les relations avec le personnel, les rémunérations, les taxes et autres points relatifs à la gouvernance des entreprises, que celles-ci doivent respecter pour pouvoir devenir éligibles à l'investissement.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

En 2023, les gestionnaires de fonds des placements sous-jacents ont vérifié si tous les investissements du produit respectaient les exigences minimales de la Banque Triodos. Afin d'éviter ou de réduire tout impact négatif lors des investissements (sélection négative). Les principales incidences négatives correspondent aux impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin. Les fonds sous-jacents récoltent les données destinées à la sélection négative directement auprès des entreprises bénéficiaires des investissements, d'un expert externe ou de sources publiques. Lorsque l'information n'est pas (encore) disponible, ou lorsqu'elle est impossible à obtenir, les gestionnaires de fonds ont recours à des indicateurs substitutifs fournis par des institutions réputées.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Tous les investissements du produit respectent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Avant d'être sélectionnés pour un placement et pour toute la durée de celui-ci, les investissements (potentiels) sont analysés par les gestionnaires de fonds. Pour vérifier leur adéquation avec les exigences minimales de la Banque Triodos, qui détaillent les produits, processus et activités que la Banque Triodos exclut de ses investissements. Les exigences minimales de la Banque Triodos sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ce contrôle de diligence raisonnable est effectué conformément aux

procédures ou politiques de diligence raisonnable des gestionnaires de fonds et comprend à la fois des recherches documentaires et, le cas échéant, une diligence raisonnable sur place. L'évaluation de la gouvernance, des relations avec le personnel, du traitement de la clientèle, des dispositions fiscales et des risques en termes de durabilité fait partie de ce processus. De même que la vérification des politiques et mécanismes visant à garantir le respect des critères susmentionnés en fonction de la nature de l'investissement concerné. En cas de défaillance après que l'investissement est effectué, le gestionnaire de fonds s'engage avec la société bénéficiaire de l'investissement à y remédier, ou envisage un désinvestissement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

En 2023, tous les investissements du produit respectaient les exigences minimales de la Banque Triodos visant à éviter ou réduire tout impact négatif lors des investissements (sélection négative). Aucune exception n'étant admise, 100 % du portefeuille d'investissement respectent les exigences minimales de la Banque Triodos. Le tableau ci-dessous montre les incidences négatives qui ont été détectées :

Indicateur PIN	Exigences minimales
1. Émissions de GES	Triodos exclut les entreprises qui : • Distribuent des produits pétroliers et en tirent plus de 10 % de chiffre d'affaires. • Opèrent dans des industries ou des activités à forte consommation d'énergie sans communiquer au sujet de leurs émissions de gaz à effet de serre ni avoir mis en place un programme d'action solide, avec des objectifs clairs et acceptables de réduction des gaz à effet de serre. Nous exigeons des entreprises qu'elles aient des politiques et mettent en œuvre des programmes d'action visant à réduire leur impact sur le changement climatique, qu'elles aient des objectifs clairs en matière de réduction des émissions de CO₂, qu'elles rendent compte de leurs progrès et trouvent des alternatives pour les produits et services ayant une forte empreinte carbone. • Construisent des centrales électriques au charbon ou exploitent de telles centrales. • Produisent ou commercialisent (dans le cadre de services aux collectivités) de l'énergie issue de centrales électriques alimentées par des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz) et en tirent plus de 5 % de chiffre d'affaires.
2. Empreinte carbone	
3. Intensité des émissions de GES	
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Triodos exclut les entreprises qui : • Sont actives dans le secteur des combustibles fossiles.

Indicateur PIN	Exigences minimales
7. Activités avec un impact négatif sur la biodiversité	La Banque Triodos exclut les entreprises qui : • Sont impliquées dans des controverses concernant la biodiversité et/ou les zones protégées et/ou des projets controversés, impliquant au moins l'un des effets suivants : des effets nocifs importants sur les écosystèmes et/ou les zones protégées et/ou une perte importante de biodiversité, que des amendes aient été infligées ou non à l'entreprise. • Provoquent des dommages mineurs mais répétés à la biodiversité et/ou aux zones protégées, lorsque les mesures prises par l'entreprise pour limiter ces dommages sont manifestement insuffisantes. • Ont des activités entraînant un impact négatif important sur la biodiversité sans prendre de mesures suffisantes pour réduire cet impact. Une des actions possibles est l'évaluation de l'impact environnemental de l'ensemble des conséquences de l'activité de l'entreprise sur la biodiversité. • N'empêchent pas un impact négatif dans les zones protégées ou sont à l'origine d'un tel impact. • N'empêchent pas un impact négatif sur les animaux protégés ou sont à l'origine d'un tel impact. • Utilisent ou font le commerce d'espèces figurant sur la liste de la CITES sans disposer de règles d'approvisionnement responsable pour ces activités.
8. Émissions dans l'eau	Triodos exclut les entreprises qui : • Présentent un risque élevé de contamination et ne disposent pas de politiques et de programmes d'action comprenant des objectifs et des données sur la pollution, ou ne développent ni ne promeuvent des produits et des processus moins nocifs pour l'environnement. • Sont impliquées dans le déversement de résidus dans les cours d'eau ou les fonds marins.
9. Ratio de déchets dangereux et radioactifs	Triodos exclut les entreprises qui : • Ne respectent pas les principaux accords internationaux relatifs à la production et à l'utilisation de substances dangereuses ou toxiques. • Ne respectent pas les principaux accords internationaux relatifs au commerce des produits et déchets chimiques.
10. Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE	La Banque Triodos exclut les entreprises qui : • Violent les lois, codes et conventions, à moins qu'elles ne puissent démontrer un changement structurel en leur sein visant à susciter des changements de comportement fondamentaux.
11. Manque de processus pour contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE	Triodos exclut les entreprises qui : • N'appliquent pas un principe de précaution (basé sur des normes existantes) pour minimiser le risque d'impact négatif. Les exigences de précaution consistent à apporter la preuve de l'existence de politiques, de programmes d'action et de données de performance, grâce auxquels les entreprises/clients ou fournisseurs démontrent leur prise de conscience et leur volonté de prévenir et de gérer leur implication dans d'éventuelles controverses et dans les effets négatifs de leurs activités.
14. Exposition à des armes controversées	Triodos exclut les entreprises qui : • Produisent ou commercialisent des armes controversées, des pièces spécifiquement conçues pour l'armement et/ou des services liés à l'armement. Comme les armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que les systèmes complets d'armement (tolérance zéro). • Fournissent des services financiers aux entreprises qui produisent ou vendent des armes controversées et des services liés à l'armement. • Détiennent des participations, réalisent des investissements par le biais de participations ou d'obligations, et/ou accordent des crédits à des entreprises impliquées dans les mines antipersonnel, les bombes à fragmentation, les armes biologiques, chimiques et/ou nucléaires.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 2023



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

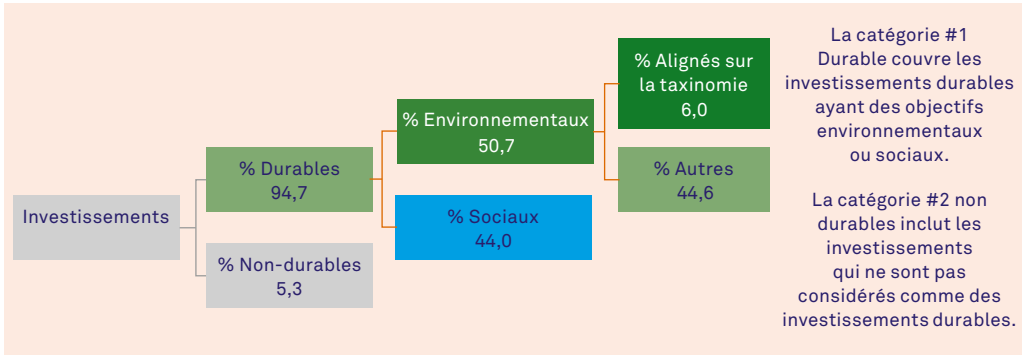
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Triodos Euro Bond Impact Fund	Financières	66,4%	LU
Triodos Global Equities Impact fund	Financières	20,1%	LU
Triodos Microfinance Fund	Financières	4,9%	LU
Rivertree Bond Short Term Sustainable	Financières	3,3%	LU
Triodos Energy Transition Europe Fund	Financières	3,1%	NL
Triodos Emerging Markets Renewables Energy Fund	Financières	1,4%	LU
Triodos Pioneer Impact Fund	Financières	0,7%	LU

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Quelle était la proportion d'investissements liée à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?



Au 31 décembre 2023, 94,7% des investissements se classaient dans la catégorie « Durable ». Au total, 50,7% des investissements durables contribuaient à un objectif environnemental. Au total, 6,0% des investissements, à l'exclusion des obligations souveraines, étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Au total, 44,0% des investissements durables contribuaient à un objectif social. Au final, 5,3% des capitaux ont été qualifiés de non durables parce qu'il s'agissait de liquidités ou d'instruments similaires.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Dans le cadre du Triodos Impact Portfolio, des investissements ont été réalisés dans sept fonds sous-jacents. Donc uniquement dans le secteur financier, à savoir dans des fonds d'investissement sous-jacents. Les fonds d'investissement sous-jacents, à leur tour, couvrent un large éventail de secteurs économiques allant de l'énergie, de l'alimentation et de l'agriculture aux secteurs financiers. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de tous les secteurs pertinents par fonds sous-jacent :

Triodos Pioneer Impact Fund	Objectif environnemental et social	• Technologie de l'information • L'industrie • Consommation discrétionnaire • Matières premières • Santé • Services publics • Biens de consommation de base • Services de communication • Institutions financières
Triodos Euro Bond Impact Fund	Objectif environnemental et social	• Administration publique générale • Organisations et organismes extraterritoriaux • Fabrication de peintures, vernis et revêtements similaires, d'encre d'imprimerie et de mastics • Autres activités de services financiers, hors assurance et caisses de retraite • Fabrication d'instruments et de fournitures médicales et dentaires • Autres activités de poste et de courrier • Transport ferroviaire de voyageurs à longue distance
Triodos Global Equities Impact Fund	Objectif environnemental et social	• Technologies de l'information • Soins de santé • Industrie • consommation discrétionnaire • Biens de consommation de base • Matériaux • Services de communication • Services publics
Triodos Microfinance Fund	Objectif social	• Autres prêts • Autres intermédiations monétaires • Fiducies, fonds et entités financières similaires
Triodos Emerging Markets Renewable Energy Fund	Objectif environnemental	• Échelle des services publics • Fonds de transition énergétique • Institutions financières • Commercial et industriel • Hors réseau
Triodos Energy Transition Europe Fund	Objectif environnemental	• Sources d'énergie alternatives et renouvelables : énergie éolienne - terrestre • Sources d'énergie alternatives et renouvelables : énergie solaire • Traitement des données, hébergement et activités connexes • Ingénieurs et consultants techniques • Fiducies, fonds et entités financières similaires
Rivertree Bond Short Term Sustainable	Objectif environnemental et social	• Services de télécommunications • Banques de développement • Matériaux • Services publics • Biens d'équipement • Équipements et Services de santé • Automobiles et composants • Transports • Immobilier • Produits ménagers et personnels • Alimentation, boissons et tabac • Biens de consommation durables et habillement • Semi-conducteurs et Équipements Semi-conducteurs • Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie • Logiciels et Services • Services commerciaux et professionnels

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Par des investissements qui contribuent aux thématiques de transition « Mobilité et infrastructures durables », « Ressources renouvelables » et « Innovations en soutien de la durabilité », le produit participe aux objectifs environnementaux suivants tel qu'établis dans l'article 9 de la taxinomie de l'UE :

- atténuation du changement climatique (0,0%)
- adaptation au changement climatique (0,0%)

L'évaluation de l'alignement sur la taxinomie fait partie intégrante du processus d'investissement. Le 31 décembre 2023, 3,0% des investissements, à l'exclusion des placements souverains, étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Les pourcentages de taxinomie figurant dans les graphiques ci-dessous n'ont pas été vérifiés par un auditeur ni examinés par un tiers.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

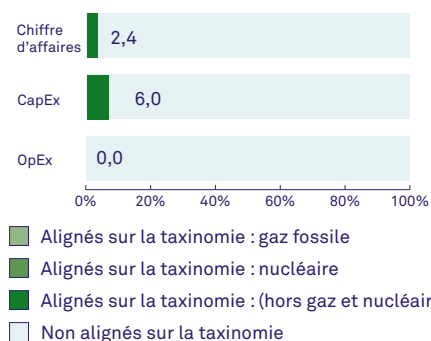
☐ Oui

- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

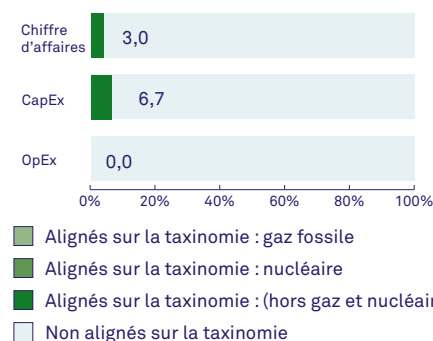
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités dans liées gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle a été la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2023, la part d'investissements dans des activités transitoires était de 0,4%, et la part d'investissements dans les activités habilitantes était de 1,0%.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31 décembre 2022, la part d'investissements dans des activités transitoires était de 0,9%. et la part d'investissements dans les activités habilitantes était de 1,7%.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie d'UE ?

La part d'investissements durables à objectif environnemental, qui n'était pas alignée sur la taxinomie de l'UE, était de 44,6%.

Les thématiques de transition Triodos, utilisées pour la sélection positive des investissements, incluent davantage d'activités économiques environnementalement durables que celles actuellement couvertes par la taxinomie de l'UE. Actuellement, la taxinomie de l'UE ne se concentre que sur certains secteurs, tandis que les thématiques de transition Triodos sont plus larges. Le pourcentage d'investissements durables à objectif environnemental, non alignés sur la taxinomie de l'UE, est susceptible de diminuer au fil du temps étant donné que les quatre objectifs restants de la taxinomie seront finalisés et que d'autres activités économiques seront ajoutées à la taxinomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au 31 décembre 2023, la part des investissements durables avec un objectif social était de 44,0%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le produit investit dans plusieurs fonds. Bien que les fonds ne prévoient pas d'autres investissements que les investissements durables, ils peuvent détenir des liquidités et des actifs liquides en tant que liquidités auxiliaires.

La plupart des contreparties, au cash et à ses équivalents, ont été évaluées de manière régulière par les gestionnaires de fonds. Leur mission était de vérifier si les contreparties respectaient les quatre piliers du Pacte mondial des Nations unies. Ce dernier propose aux entreprises du monde entier qu'elles alignent leurs activités et leurs stratégies sur dix principes universellement admis relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Et pour qu'elles agissent en soutien des objectifs de l'ONU. En outre, le gestionnaire du fonds a évalué les politiques de ses contreparties et leur performance en matière de durabilité.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les mesures suivantes ont été prises en 2023 afin d'atteindre les critères environnementaux et/ou sociaux :

1) Contribution aux transitions (sélection positive)

100 % des placements sélectionnés ont contribué à un ou plusieurs des thèmes de transition de la Banque Triodos.

2) Impact négatif

Quatre participations ont été retirées de l'univers d'investissement en raison d'une violation des exigences minimales de la Banque Triodos :

Société/institution émettrice	Explication
Koninklijke Philips N.V.	Violation des lois et règlements (controverse autour des appareils d'apnée du sommeil)
Power Integrations Inc.	Impôts (l'entreprise ne paie pas d'impôts à l'endroit où s'exerce l'activité économique réelle)
Starbucks Corp.	Droits du travail (violation de la loi américaine, s'opposant aux droits syndicaux)
Thames Water Utilities Ltd.	Gouvernance d'entreprise (le gouvernement britannique souhaite nationaliser l'entreprise)

3) Analyse intégrée

À la suite d'une sélection et d'une analyse intégrée réussies, douze nouvelles actions et trois nouvelles obligations contribuant à un ou plusieurs des thèmes de transition de la Banque Triodos ont été incluses dans l'univers d'investissement de ses fonds de placement.

4) Propriété active

Au total, 479 contacts ont été enregistrés.

Objectif du contact	Nombre de contacts
Mise à jour des informations sur l'entreprise	349
Dialogue avec l'entreprise	57
Projet en matière d'engagement	26
Engagement lié à une controverse	14
Demande d'information en rapport avec les exigences minimales	12
Engagement concernant les obligations à impact	8
Engagement collaboratif	13

Le gestionnaire a engagé le dialogue sur des questions environnementales et sociales. Des discussions ont, en outre, été menées dans le cadre de projets visant à améliorer certains aspects de la politique de l'entreprise (engagement fondé sur des projets). Dans ce cadre, elles ont porté sur deux aspects sociaux (rémunérations les plus élevées et politique de l'emploi favorable à la famille) et deux volets écologiques (changement climatique et matières plastiques/emballages).

Les indices de référence sont des indices qui mesurent si le produit financier atteint son objectif en matière de durabilité.

Questions environnementales	Nombre de contacts
Changement climatique	86
Biodiversité	29
Eau	24
Déchets	47
Pollution	22

Questions sociales	Nombre de contacts
Accès et accessibilité financière	7
Santé et sécurité	14
Droits humains	18
Droits du travail	41
Responsabilité à l'égard des produits	29

Engagement fondé sur des projets	Nombre de contacts
Politique de l'emploi favorable à la famille	17
Rémunérations des administrateurs	17
Plastiques et emballages	23
Changement climatique	42

Surveillance et mesure de l'incidence des investissements existants

Les fonds sous-jacents ne publient leurs chiffres d'incidence qu'une fois par an, dans leur rapport annuel. Cependant, les fonds sous-jacents ont examiné minutieusement les performances environnementales et de développement durable des sociétés bénéficiaires des investissements. Pour s'assurer qu'elles continuent à contribuer aux objectifs de durabilité du produit et qu'elles ne leur nuisent pas de manière significative. En cas de doute un dialogue est amorcé et, si celui-ci échoue, il peut être mis un terme à la relation.

De plus, les gestionnaires de fonds fournissent périodiquement leurs rapports d'engagement. Le bureau des investissements de la Banque Triodos examine ces rapports. Lorsque la Banque Triodos estime qu'il conviendrait de s'engager davantage, ou différemment à l'avenir, cela fait l'objet d'une discussion avec le gestionnaire du fonds.

Enfin, la Banque Triodos organise régulièrement des réunions avec ses gestionnaires de fonds. Au cours desquelles toute controverse relative aux entreprises dans lesquelles le fonds a investi est débattue par la Banque Triodos. Pour ensuite veiller à ce que le gestionnaire du fonds agisse en conséquence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des objectifs d'investissement durable.